

# Le système de gestion de la pêche en lagune Aby au XIX<sup>e</sup> siècle (Côte d'Ivoire)

Claude-Hélène PERROT

Historienne, CRA, 9, rue Mahler, 75004 Paris

## RÉSUMÉ

Jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'organisation de la pêche et le contrôle de l'environnement sur le pourtour de la lagune Aby, passe par le pouvoir lignager, décentralisé et autogestionnaire, qui régulait les activités de pêche. L'efficacité de la réglementation était garantie par des interdits religieux, chaque aire de pêche collective étant placée sous l'égide d'un génie et donc de celui des lignages éotile qui en assurait le culte.

Dissocier dans l'analyse pêche, religion et pouvoir lignager serait occulter les éléments essentiels du dynamisme de la société éotile.

MOTS-CLÉS : Gestion de l'environnement — Système politique lignager — Religion traditionnelle — Rites de pêche — Engins de pêche — Éotile — Groupe akan.

## ABSTRACT

### *The fishing management system in the Aby lagoon in the nineteenth century (Ivory Coast)*

*Up to the early XXth century, the fishing organization and the control exerted on the environment around the Aby lagoon fall into the hands of the decentralized and self-governed lineal power which regulated fishing activities. The adequacy of the regulation was secured by religious interdicts, each collective fishing ground being under the authority of a genius and therefore of the Eotile lineages which entertained its cult.*

*The fact of distinguishing in the fishing analysis between religion and lineal power would amount to hiding the main elements of dynamism in the Eotile society.*

KEY WORDS : Environment management system — Lineal political system — Traditional religion — Fishing rituals — Fishing gear — Eotile — Akan ethnic group.

Jusqu'au deuxième quart du XX<sup>e</sup> siècle les Éotile (1) étaient des pêcheurs, à l'exclusion de toute autre activité. Depuis ils sont devenus en outre planteurs, produisant café, cacao, puis coprah, et cultivant des vivriers. Mais, culturellement, la pêche est demeurée l'activité noble par excellence, et le poisson, la nourriture la plus prisée. L'aisance avec laquelle les femmes comme les hommes se glissent dans leurs pirogues et manient le *tamāgā* (pagaie) et le *beki* (perche) suggère qu'ils sont bien ce qu'ils déclarent être : les enfants de la lagune. D'ailleurs, sans hésiter, ils indiquent l'emplacement, au fond de l'eau, des villages où, disent-ils, vivaient leurs ancêtres avant que la curiosité ne les pousse à monter à la surface, pour explorer les terres riveraines.

Sont-ils véritablement des autochtones, comme l'affirme ce mythe d'origine ? Comme les autres groupes akan de Côte d'Ivoire, ils sont en réalité venus de l'est, mais antérieurement à ceux-ci. Ils occupaient les bords de la lagune lorsqu'ont surgi, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle les Anyi, qui fuyaient les guerres ashanti. Ceux-ci, grâce à la supériorité de leurs armes, et à leur forte organisation, à la fois politique et militaire, les vainquirent sans difficulté puis les dominèrent, leur imposant jusqu'à leur langue.

Dans ce contexte on peut se demander si le mythe d'origine, qui les fait sortir du fond de la lagune, n'a pas été produit par eux pour revendiquer leur antériorité, face aux envahisseurs anyi.

Avant la guerre que leur firent les Anyi, les Éotile peuplaient la partie sud et en particulier les îles d'Assoco-Monobaha, Belibete, Nyamoa, etc., qui ferment la lagune du côté de l'Océan. La défaite fut le signal de leur diaspora en direction de l'est et de l'ouest. Mais la majorité d'entre eux furent regroupés de force au nord de la lagune, à l'embouchure de la Bia, par les Anyi-Sanwi, qui firent d'eux les sentinelles de leur État.

Troisième séquence de leur histoire : au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les Éotile, qui fréquentaient les autres rives pour y pêcher et fumer le poisson dans des campements provisoires, allèrent s'y établir de façon permanente, avec le consentement des Anyi dont ils restèrent tributaires. Ils ne s'émancipèrent véritablement de cette tutelle, que la domination coloniale n'avait guère entamée, que dans les années soixante, quand, avec l'Indépendance, se produisit l'éclipse du Sanwi sur la scène ivoirienne, éclipse qui entraîna la renaissance des Éotile et de leur histoire (2).

Leurs traditions orales privilégient la période la plus ancienne : Monobaha est devenu le lieu de la mémoire des Éotile, qui s'y rendirent en pèlerinage, et le symbole de leur identité culturelle partiellement perdue.

Il se trouve que nous disposons pour cette période de plusieurs sources écrites, de peu antérieures à l'arrivée des Anyi : les relations des voyages effectués au temps de Louis XIV par DUCASSE, TIBIERGE, DAMON et le Père LOYER, auxquelles s'ajoute le journal d'un soldat de fortune, GODOT pour le compte de la Compagnie de Guinée (3). Ils accostèrent à Assinie pour y bâtir un fort, dont l'existence fut d'ailleurs brève (1701-1704). Ainsi avons-nous la chance, rarement offerte, de pouvoir confronter, pour cette fin du XVII<sup>e</sup> siècle, sources orales et écrites.

Le Père LOYER, comme ses compagnons, présente les Veterez (autre nom des Éotile) comme des pêcheurs-nés :

*Les Veterez sont les anciens peuples de ce pays... Leur unique occupation et toute leur richesse c'est la pêche, d'où ils tirent le nom de Veterez, qui en langue du pays veut dire pêcheurs : elle est si abondante dans la rivière (4), et ils sont si adroits, que cela surpasse l'imagination... La pêche des Veterez se fait uniquement dans la rivière, et non dans la mer, sur laquelle ils n'osent se commettre. Au reste, ôtez-les de la rivière, jamais on n'a vu des gens plus interdits et moins capables d'affaires.*

Au sujet de leurs échanges avec les peuples voisins, il donne des indications qui soulignent leur étroite spécialisation :

*C'est de ce poisson qu'ils font commerce avec (leurs voisins), d'où ils tirent le pain de millet et de mays, le ris, les ignames, les bananes, la corosse (5) et autres denrées, qu'ils viennent ensuite revendre à Assoco aux gens d'Issyny... (6).*

Ainsi tout au long d'une histoire mouvementée qui contraignit ces pacifiques pêcheurs à des déplacements successifs, la lagune Aby (la « rivière » des contemporains de Louis XIV) demeura le domaine des Éotile, d'où ils attendaient leur subsistance, sans qu'ils aient jamais été déçus, semble-t-il (7), dans leur attente, et la pêche resta leur activité exclusive jusqu'aux années 1930.

La grave crise actuelle, causée par la raréfaction du poisson dans la lagune, conduit à s'interroger sur leur ancien mode d'exploitation de cette ressource.

Comment les Éotile contrôlaient-ils son accès, et assuraient-ils son renouvellement ?

Les témoignages oraux recueillis depuis deux décennies renvoient à la situation observée par leurs auteurs jusque dans les années trente. Comme on le notera, certains types de pêche décrits par eux, l'ont été également, et avec une remarquable concordance, dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (8). Cependant on considérera que la présentation globale faite dans les pages suivantes vaut pour le XIX<sup>e</sup> siècle, sans aller plus loin en amont. Rien ne permet en effet d'affirmer que les Éotile, qui ont sans cesse été en contact avec d'autres peuples, n'aient pas introduit auparavant quelques innovations dans la pratique de la pêche.

Gérer l'environnement suppose l'existence d'instances de pouvoir.

Les Éotile d'aujourd'hui déclarent avoir été, au temps de Monobaha, organisés en royaume, le souverain étant choisi dans l'un de leurs sept lignages matrilineaires, celui des Boïne. Cependant les indices tirés des anciens textes (9), comme les caractéristiques de la société actuelle (notamment le fait que le pouvoir des chefs de lignage, Boïne inclus, soit dépourvu d'assises territoriales, l'absence de rituels de la royauté, l'existence de deux classes d'âge solidement constituées...) se conjuguent pour composer un paysage politique non pas étatique, mais lignager.

Et si les Éotile d'aujourd'hui se réfèrent avec insistance au royaume de Monobaha, c'est peut-être afin de faire contrepoids au puissant royaume du Sanwi, le plus structuré des états anyi.

Aujourd'hui les sept lignages (*affie*) éotile : Boïne, Boakru, Bossemalā, Boakimalā, et les trois Boayüo (Epiefe Boayüo, Esitu ou Ngaloa Boayüo, Eüa Boayüo, auxquels on ajoute parfois les Konokonō Boayüo (10), à tort semble-t-il) sont dispersés dans tous les villages éotile. Leurs membres ne se rassemblent qu'à certaines occasions : grandes funérailles, célébration annuelle du culte de leur génie tutélaire... où les affaires pendantes sont jugées avant l'aube.

Le chef d'*affie* a la garde des sièges ancestraux — ceux de ses prédécesseurs à la tête du lignage — qui sont conservés dans sa cour. Le fait de détenir ces sièges lui donne autorité non pas sur tous les habitants d'un espace territorial déterminé, mais sur ses parents consanguins en ligne maternelle, quel que soit le village où ils vivent.

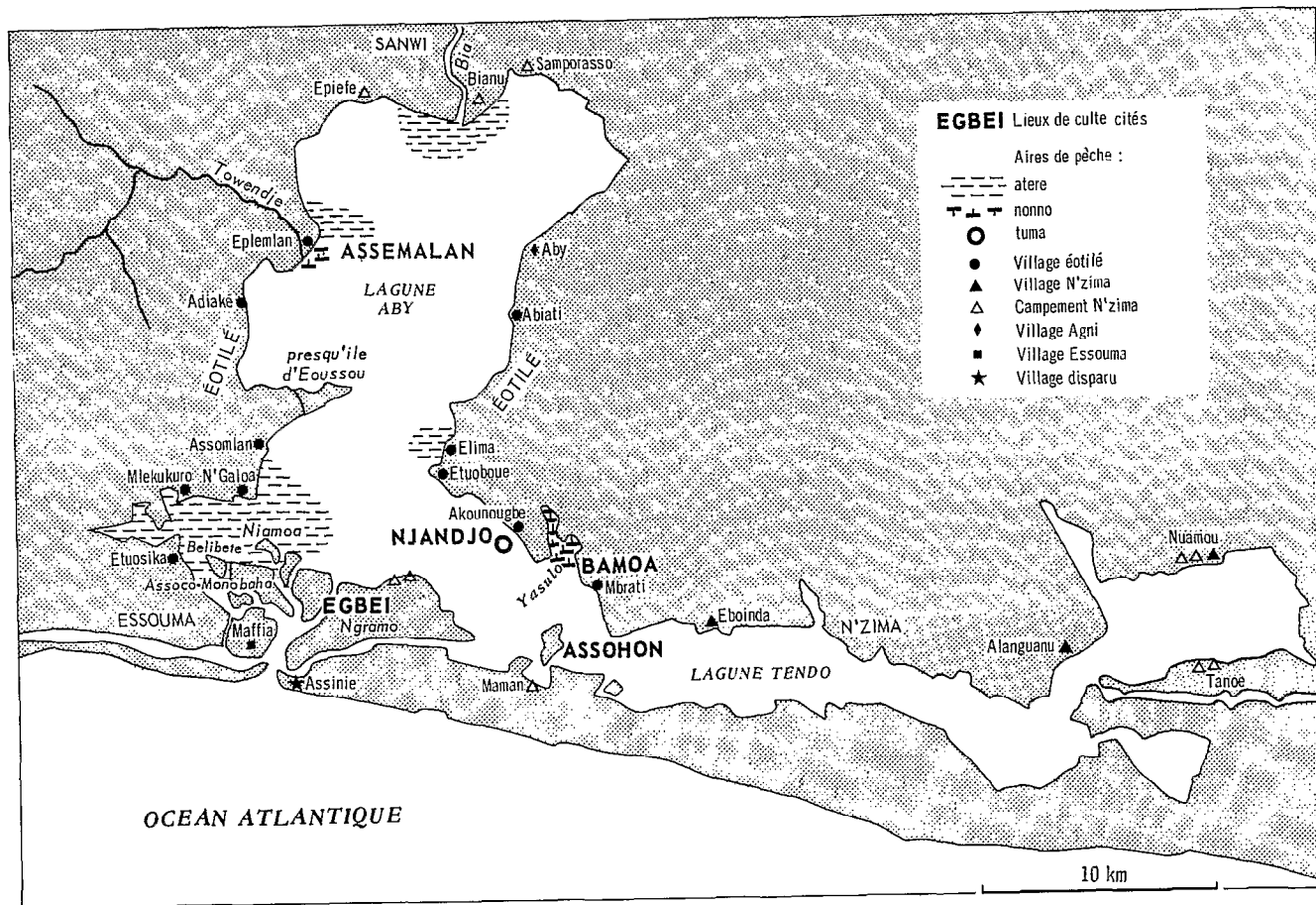
## LES TYPES DE PÊCHE

### L'*atere* : palissade végétale

Le plus spectaculaire est l'*atere* : barrage végétal qui formait des labyrinthes d'où les poissons ne pouvaient s'échapper. Ils servaient de viviers, dans lesquels on s'approvisionnait selon les besoins.

Les grands *atere* qui se développent sur des centaines de mètres étaient localisés dans la partie sud-ouest de la lagune, entre les îles d'une part, entre celles-ci et Assomlan et Mlekoukouro, villages de la rive ouest, d'autre part. Les petits *atere*, de taille plus modeste, qu'on appelait aussi *aktiedi*, étaient disposés en divers points de la lagune, et flanqués de *tuma*, nasses en nervures de raphia tressées. Ceux qui se trouvaient à l'embouchure de la Bia étaient contrôlés les uns par les Esitu Buayüo, les autres par les Bossemalā (à Eholie Anüanu). Les Boakimalā contrôlaient ceux de Mboin, près d'Elima, les Epiefe Buayüo ceux d'Epiefe, au nord d'Eplemlan.

La mise en place des grands *atere* mobilisait une abondante main-d'œuvre pendant plusieurs semaines. Les préparatifs commençaient à la fin de la saison



Aires de pêche et lieux de culte de la lagune Aby (Côte d'Ivoire)

sèche, en avril, alors que la pêche débutait en juin, avec la grande saison des pluies (*fosie*). C'était le moment où les poissons de mer en franchissant les passes qui coupaient le cordon littoral entraient en nombre dans la lagune, dont le niveau s'élevait. Rappelons qu'avant le raz-de-marée de 1942, qui a largement échantonné le cordon littoral, ces passes étaient étroites et saisonnières.

Ces barrages permettaient de capturer de gros poissons, d'espèces variées, et même des caïmans. Les principales espèces étaient l'*efōto* (capitaine), l'*esse* (japon), le *kāngāndi* et l'*ekoā*, c'est-à-dire, respectivement, le *Polydactylus quadrifilis*, le *Galeiodes decadactylus* ou *Trachinotus teraia*, l'*Arius laticulatus* (ou *Arius gambensis*), le *Sphyaena piscatorum*.

La fabrication des nattes qui formaient le barrage prenait un mois. On se rendait sur la rive interne du cordon lagunaire, à Eboinsou, Benyina et Maman, pour couper par centaines des branches de palmier raphia. Leurs nervures (couramment appelées *ndōndo* ou bambous) étaient coupées en quatre dans le sens de la longueur. Pour tresser un grand *atere* il fallait, dit-on, disposer de 1 500 *ndōndo*, qu'on assemblait avec les fibres d'une liane (*nyama kokore*). Pendant la durée du travail l'abstinence sexuelle s'imposait, afin de ne pas courir le risque de faire mauvaise pêche ou d'être attaqué par un caïman.

Chaque morceau de natte était tressé par quatre hommes qui travaillaient agenouillés et rivalisaient de vitesse entre eux. Celui qui terminait le dernier était bousculé lorsque les autres soulevaient vivement la natte.

Les bambous coupés et mis à sécher par les membres d'un *aflié* sont propriété de celui-ci, et nul ne doit y toucher. On raconte qu'une très lourde amende frappa un homme qui avait mis le feu à ceux des Boïnc (11).

La natte achevée est roulée et placée dans une grande pirogue, pour être transportée au lieu choisi pour construire l'*atere*. Des piquets étaient plantés dans l'eau, régulièrement espacés. Ils étaient taillés dans le bois imputrescible des arbres *samaca* ou *aba*, bois également utilisé pour faire les pilotis qui soutenaient les maisons éotile. On déroulait la natte, dont la hauteur dépassait deux mètres, et on la disposait verticalement, en la fixant à ces piquets.

Le chef du lignage qui ne s'était pas déplacé lors des travaux préalables, assistait à la mise en place de l'*atere*, et appelait sur ses gens la protection d'un génie auquel il offrait du rhum. Le jour venu, il ouvrait la pêche par un nouveau sacrifice.

Une belle description de ces grands *atere* a été faite, en 1701, par le Père LOYER :

*Ils tendent dans leur rivière (lagune ou bras de lagune) des pièges pour y prendre le poisson. C'est une grande enceinte de roseaux, les uns proche(s) les autres et attachez à de gros pieux, qu'ils plantent d'espace en espace dans les lieux où il y a peu d'eau, et n'y laissent qu'une porte par où le poisson entre. Aussitôt il trouve comme un labyrinthe de roseaux adroitement construit, dans lequel il s'engage. et n'en peut sortir. Lorsqu'ils en veulent prendre, ils y vont, et avec un petit rêts ils les choisissent, comme l'on ferait en Europe dans quelque réservoir de cuisine (12).*

Qu'ils fussent ou non membres du lignage propriétaire de l'*atere*, tous pouvaient aller y pêcher, mais dans le dernier cas une redevance était due au chef de ce lignage. À Egbei, les Ebate Boayūo prélevaient un tiers du poisson pris. Ailleurs, nous dit-on, le propriétaire recevait la même part que chacun des pêcheurs.

Il apparaît donc que les *atere* occupaient des aires nettement délimitées et réparties entre les lignages, cependant que tout pêcheur y avait accès.

Les Bossemalā, les Boïne et différents Boayūo (13) se partageaient la zone qui s'étend entre Mlekoukouro-Assomlan et les îles, les Ebate Boayūo contrôlaient Egbei, le bras de lagune qui sépare les îles de Ngramo et de Napleu, et dont l'éponyme est le génie protecteur de ce lignage.

Les pêcheries éotile s'étendaient jusqu'au sud-est de la lagune : il y avait des *ateré*, nous dit-on, à Eono, où aujourd'hui se sont implantés des pêcheurs nzima d'origine ghanéenne.

Quand et comment a disparu ce système séculaire, et particulièrement ingénieux, d'exploitation ? Il existait encore, nous dit-on, dans les années trente, et on impute sa disparition au raz-de-marée qui emporta en 1942 l'agglomération d'Assinie (dont les habitants se transportèrent en hâte à Maffia). Depuis, les poissons de mer ne franchissent plus les passes ; on soupçonne d'ailleurs les Blancs d'avoir mis des médicaments dans l'eau, près des îles, pour empêcher ces poissons d'entrer dans la lagune, afin d'en faire bénéficier la pêche industrielle, qu'ils pratiquaient en mer. Au-delà de cette explication, c'est l'observation relative aux déplacements des poissons de mer qui retient l'attention. En outre, dans les eaux devenues plus salées, des mollusques, les taretts, attaquent le bois des pieux qu'elles dégradent.

### La pêche au moyen de troncs de palmier évidés : les *nɔnnɔ*

Elle se pratiquait loin de la zone littorale, en eau douce, et de préférence là où les eaux courantes sont en contact avec celles de la lagune.

Ainsi les Boïne plaçaient leurs *nɔnnɔ*, qu'ils allaient chercher dans la presqu'île d'Eoussou, à l'embouchure du Towendje, près d'Eplemlan, et les Asemangaman Boakru dans la baie de Yasulo, qui s'enfonce à plus de deux kilomètres dans les terres, derrière le promontoire d'Akounougbe.

L'engin servait exclusivement à la capture des machoïrons. On distingue trois espèces de machoïrons : les *ndohube* (*Chrysichthys welkeri*) et les *kondo*, appelés aussi *kondo kokore* — le rouge — (*Chrysichthys filamentosus*), dont la chair était particulièrement appréciée des Éotile qui déplorent leur régression, et enfin les *adji* (*Chrysichthys nigrodigitatus*) qui, eux, semblent se maintenir.

Dans la baie de Yasulo, les *kondo kokore*, nous dit-on, abondaient, et la pêche en est décrite avec précision par les habitants d'Akounougbe (14) et de Mbrati, telle qu'ils l'ont vue pratiquée « en 1934-35 encore ».

Les préparatifs commençaient également avant la saison des pluies. Dès le mois de mars on se rendait en pirogue au-delà de Mbrati, au sud-est de la lagune, à Enianu, à Mulemule, près de Akpahi, où les Éotile avaient des campements qui n'existent plus. Dans ces endroits marécageux, des palmiers raphia, en quantité, pourrissaient dans la vase. Il fallait de nombreux bras pour tirer les troncs jusqu'à la terre ferme.

On plantait deux fourches de bois dans le sol, sur lesquelles on posait horizontalement un morceau de bois auquel on adossait le tronc de palmier, pour l'éviter au moyen d'outils appropriés (*esre* et *esɔ*).

Le transport de centaines de *nɔnnɔ* nécessitait plusieurs voyages. Il fallait aussi se procurer des branches de palmier à huile, qu'on entrelaçait pour fabriquer des *totoba*, c'est-à-dire les entonnoirs qui placés à une des extrémités des *nɔnnɔ*, donnaient passage au poisson qui une fois entré dans cette sorte de nasse, ne pouvait en sortir. L'autre extrémité était bouchée avec une sorte d'étope, faite des fibres qui recouvrent les troncs des palmiers raphia (*ngasalie*) (15).

Quant aux femmes elles ramassaient « les fagots de la saison des pluies » (*fosie eyɛ*) pour alimenter les séchoirs à fumer le poisson.

En mai, à la première pluie (*amalesüe*), la pêche était déclarée ouverte par le chef du lignage Boakru, assisté du prêtre du génie *Assohon*, protecteur de ce lignage.

On enlevait alors le signe matériel de l'interdiction de pêcher : un coquillage marin lamelibranche à deux valves, de couleur blanche, le *kpembelengenze*, qui était suspendu, avec une coquille d'escargot (*kongɔɔma*), à une corde attachée à

deux piquets (16). Tous les possesseurs de *nɔmɔ* devaient verser une redevance en espèces au prêtre d'Assohon : cinq shillings (*silenu*) s'il était de ce lignage, et vingt shillings dans le cas contraire. Puis les pêcheurs étaient aspergés de l'eau sainte d'Assohon (17) auquel le chef des Boakru adressait la prière suivante, en lui offrant du vin de palme et du rhum : « Aujourd'hui la pêche est ouverte. Voici ta boisson et ta nourriture. Permetts aux hommes de se nourrir. Que rien de mal ne leur arrive ».

Les *nɔmɔ* qui étaient marqués à la machette du signe distinctif (*nɔrɛ*) de leur propriétaire (18), étaient suspendus aux branches d'arbres à demi immergés dans l'eau. Dans chacun d'eux, on introduisait un poisson mâle (*tunu*) qui, par les sons qu'il émettait, attirait ses congénères. Plusieurs centaines de ces engins baignaient dans la baie de Yasulo. Tous les trois ou quatre jours, au petit matin, on venait les vider, collectivement, pour empêcher les fraudes. Si on avait attendu davantage, les poissons captifs pouvaient devenir la proie des loutres (*sicua*) (19).

La pêche était si productive que les pirogues des pêcheurs ne suffisaient pas à la contenir : au milieu de la matinée, leurs enfants qui venaient en pirogue leur apporter leur repas, en emportaient une partie.

Pendant la durée de la saison qui allait de mai à octobre, la surveillance de la pêche était assurée par des guetteurs qui, en pleine nuit, s'installaient sur les plus hautes branches des arbres. Si un guetteur surprenait quelqu'un à vider l'engin d'autrui, il entaillait sa pirogue à coups de machette, criant : « Je t'ai pris, voleur ! » Circuler sur une pirogue ainsi mutilée était pour les Éotile le plus grand des déshonneurs. Le voleur suppliait le guetteur de n'en rien dire. Il rentrait au village, cachait sa pirogue, et allait offrir un dédommagement au propriétaire du *nɔmɔ*. Si celui-ci l'acceptait, le nom du coupable ne serait pas publié.

La fermeture de la pêche avait lieu en octobre. A partir du moment où les deux coquilles d'Assohon, le *kongorɔma* et le *kpembelengenze*, étaient placées à l'entrée de la baie, la pêche était interdite, et tout contrevenant s'exposait aux sanctions du génie Assohon, qui pouvait le rendre fou ou physiquement malade. En mars et avril, nous dit-on, les infractions étaient considérées comme particulièrement graves.

### Un troisième type de pêche : à la nasse (*tuma*)

Bien localisé lui aussi, il était pratiqué sur le haut-fond de Njandjo, qui se trouve face à Akounougbe et non loin de l'île d'Assohon. Comme celle-ci, ce haut-fond est le siège d'un génie, d'ailleurs subordonné à Assohon, dont le culte est assuré par les Ehüa Boayüo d'Etueboue. Les mythes de l'apparition de Njandjo chez les Éotile, décrivent l'émergence du haut-fond que le génie toucha de sa canne devant une femme étonnée. L'îlot ainsi formé disparut ensuite.

Les engins utilisés sont des nasses ventruées, les *tuma*, faites avec les fibres de la liane *aeka* et en forme de bonbonne au col élargi. Le col est fermé et à la base est ménagée une ouverture dans laquelle est introduit un entonnoir, également en vannerie, semblable à celui des *nɔmɔ*. L'emploi de tout autre engin de pêche est interdit à Njandjo.

Des piquets, les *tumabaka* (« les bois des *tuma* ») sont plantés tout autour du haut-fond, qui a une forme circulaire, là où la pente s'accroît, et à chacun d'eux est accrochée, avec une liane (*mutüe*), une nasse. Celles-ci ne portent pas de signe de reconnaissance : chacun identifie la sienne selon la place qu'elle occupe dans le cercle ainsi formé.

Diverses espèces de poissons de lagune vont chercher leur nourriture à Njandjo, où l'eau est peu profonde. Trois jours après avoir mis en place leur *tuma*, les pêcheurs viennent prendre leur contenu, en soulevant avec un long bâton recourbé (*bete*) la liane qui les relie au piquet.

A Njandjo le lieu de pêche fait l'objet d'une mainmise d'ordre religieux, comme les *atere* et comme la baie de Yasulo, mais non économique, contrairement à ceux-ci. L'accès en est entièrement libre : aucune espèce de redevance n'est due aux Epiefe Boayüo, qui cependant contrôlent le culte du génie qui y réside, et veillent au respect de ses interdits.

En dehors de ces lieux où la pêche se pratiquait selon des modalités bien définies, les Éotile allaient jeter leurs filets aux endroits qu'ils jugeaient propices et cela, semble-t-il, en toute saison. Ils maniaient aussi le harpon (*pia*).

Ces filets (*tε*) étaient de formes diverses, selon les espèces à capturer. La dimension des mailles était suffisante pour laisser passer les juvéniles. Il y avait les filets des *εsse* (japons), des *atibete* (*Mugil curena* ou *Biza falcipinnis*), des *sabwe* (*Pomadasy jubelini*) qu'on appelait *εssetε*, *atibetε*, *sabwetε*... L'*enzrala* était mis en place la nuit et les hommes rabattaient les poissons à l'aide de perches, ou bien ils jetaient le filet en se déplaçant le long du rivage. Ils prenaient ainsi les *atibetε*, entre autres, poisson apprécié et en régression.

Quant au *begyna*, c'était un filet long et étroit qu'on jetait et retirait presque aussitôt. C'était un dur travail dans lequel excellaient les hommes d'Abiati et d'Aby. Vingt à trente pirogues y participaient avec deux ou trois payeurs à bord. On frappait l'eau avec des perches (*tupu*), pour rabattre le poisson à l'intérieur du filet (20).

Un des filets les plus robustes était l'*akpupulo*, avec lequel on capturait de gros poissons. Tous ces filets étaient faits de fibres végétales travaillées (21).

On manque d'informations sur la constitution des équipes qui pratiquaient la pêche au filet, équipes dont la composition variait vraisemblablement selon les cas. Quantitativement les prises les plus importantes étaient réalisées dans les pêcheries possédées par les lignages.

## LES POISSONS, LES GÉNIES ET LE POUVOIR LIGNAGER

Jusqu'en 1985, le calendrier religieux distribuait l'année en deux saisons : en mai prêtres et chefs de lignage fermaient, solennellement, par d'ultimes sacrifices « la porte des génies », et en octobre ils « ouvraient leur porte », inaugurant le cycle des célébrations et des sacrifices, qui se succédaient en ordre serré sur les rives, dans les lieux écartés et majestueux élus par les génies, ou au village, devant leurs maisons, qui abritent les objets culturels. Non seulement les cultes du lignage, mais aussi ceux de la lignée paternelle, et ceux de la famille conjugale (22) prennent place pendant cette période.

Le calendrier religieux est la réplique inversée du calendrier économique : les célébrations s'interrompent quand la grande pêche commence. D'une part le temps et l'énergie des hommes absorbés par la pêche semblent incompatibles avec les pratiques religieuses. D'autre part, l'interdiction d'accéder aux pêcheries entre octobre et mai, pouvait favoriser le renouvellement du « stock », en permettant aux juvéniles d'atteindre la taille désirée.

Les sanctions infligées étaient sévères et parfaitement dissuasives. Qui volait le poisson d'autrui portait la marque de l'infamie sur sa propre pirogue (23). Celui qui pêchait pendant la fermeture s'exposait à plus grave : aux représailles du génie sous la protection duquel la pêcherie était placée. A chacun d'eux est attribué l'envoi possible d'une ou plusieurs maladies. Assohon, par exemple, peut rendre fou celui qui n'observe pas les règles édictées par les responsables de son culte, c'est-à-dire les Asemangamã Boakru.

Un regard sur les assises du pouvoir lignager permettra de percevoir les dynamismes à l'œuvre dans cette société, responsables des modifications du rapport des forces entre les lignages.



Les lignages tirent une partie de leurs revenus des droits qu'ils prélèvent sur les pêcheries qu'ils contrôlent par l'intermédiaire de leur génie protecteur, droits perçus en espèces ou en nature (un tiers des prises).

Le culte rendu à ce génie est lui-même source de profits. La cérémonie annuelle célébrée en l'honneur de celui-ci par le lignage, n'est pas destinée à ses seuls membres, mais ouverte à tous. Ainsi, qui a des prières ou des vœux à adresser à Assohon, pour lui-même ou pour ses proches, les communique au chef des Boakru, qui les transmet au génie, auquel il parle à haute voix (24). Une fois les vœux exaucés, les promesses qui les accompagnaient sont tenues, et les dons annoncés sont faits. S'il s'agit de moutons, comme c'est généralement le cas, on distingue « celui qui marche sur ses pattes », amené en chair et en os, et les moutons fictivement représentés par la somme d'argent correspondant à leur valeur, car « sinon, on ne pourrait pas les consommer tous ».

L'exploitation du kaolin, qui est utilisé dans toutes les manifestations religieuses comme parure corporelle (25) — usage fort ancien, attesté dès la fin du XVII<sup>e</sup> s. — est une autre source de profits. Les seuls gîtes de kaolin du pourtour de la lagune sont ceux de Yasulo, qui sont propriété des Boakru : ils percevaient des droits sur ceux qui allaient en chercher, et faisaient eux-mêmes un commerce lucratif de boules de kaolin. Une fois par an, une expédition collective avait lieu à cette fin, dirigée par des prêtres d'Assohon (26).

Ces ressources, tirées directement ou indirectement du culte des génies, s'ajoutaient à celles qui provenaient du commerce. Le sel extrait, par ébullition de l'eau de mer et du filtrat des terres salées (27), par les Essouma était acheté et revendu par les Éotile.

Les Affema, grands producteurs d'or, leur achetaient sel et poissons : c'est de là que les Éotile tenaient leur or.

Certains lignages étaient devenus assez riches pour prendre, en garantie des dettes impayées, des enfants et des femmes : ici comme ailleurs, l'accumulation des richesses était traduite en accumulation des hommes, « mis en gage », mais aussi de captifs achetés.

Dans ce domaine également, le contrôle des cultes donnait aux lignages, ou du moins à certains d'entre eux, des moyens supplémentaires d'accroître non seulement le nombre de leurs dépendants, mais aussi leurs propres effectifs. Tel était le cas des Boakru. Ceux-ci, ou plus précisément la cour d'Assohon, jouissaient du droit d'asile envers les fugitifs, quelles que soient les raisons de ce recours, droit qui leur était reconnu non seulement par l'ensemble des Éotile, mais aussi par le puissant royaume du Sanwi.

Dès qu'un individu demandait asile à Assohon, par un rituel approprié qui incluait une prestation de serment : « J'appartiens à Assohon », et quelle que soit la faute qu'il avait commise, il cessait d'être membre de son lignage et devenait « un homme des Boakru », c'est-à-dire un captif. Or chez les Éotile, comme dans beaucoup d'autres sociétés matrilineaires, les mariages étaient nombreux entre captifs et libres, et les descendants des unions entre captives et hommes libres étaient intégrés, à plus ou moins longue échéance, dans le lignage.

Un récit de Nana KOAME KUTUA (28) relate l'entrée dans la cour d'Assohon de l'épouse préférée du roi de Krinjabo, *Assemia Dihye*, que les accusations de ses coépouses exposaient à la peine capitale.

Dans la marche vers l'accumulation de richesses et d'hommes qui caractérise la stratégie lignagère, si les sept lignages éotile se trouvaient au départ dans une situation d'égalité, ils ne tardèrent pas à ne plus l'être. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle de nouveaux rapports de force se dessinèrent. Les Boine qui continuent à jouir d'une certaine prééminence de droit, sont supplantés par les Asemangamã Boakru, devenus les plus riches, les plus puissants et, semble-t-il, les plus redoutés.

En un sens on pourrait dire qu'en pays éotile le poids d'un lignage se mesure à l'audience et au prestige de son génie tutélaire. En effet le lignage ne monopolise pas le recours à son génie, pas plus que le génie ne limite ses interventions,

souhaitées ou subies, aux membres de ce lignage : ainsi il peut élire des hommes et des femmes qu'il « aime », pour en faire ses « chevaux » ordinaires, dans n'importe quelle famille : ce sont ses *komyē* (prêtres). Par contre le prêtre principal (29) qui assure la célébration annuelle du culte du génie aux côtés du chef de lignage, est un proche parent de celui-ci.

Or deux génies éotile ont acquis une audience qui déborde les lignages auxquels ils sont associés, et font figure de cultes « nationaux » en pays éotile : ce sont *Assemalan*, lié aux Boïne, et *Assohon* ; *Assemalan* cependant n'a pas rayonné au-delà des limites du « monde » éotile, contrairement à *Assohon*.

Le succès d'*Assohon* et l'extension de son influence à l'extérieur du monde éotile sont notoires. *Assohon* recrutait, et recrute encore, des *komyē* au cœur même du Sanwi (30). L'assistance à sa fête annuelle était particulièrement nombreuse.

Notons que chez les Boakru s'est réalisée l'association la plus étroite entre pouvoir et religion : les sièges des anciens chefs de lignage sont conservés à Mbrati dans l'une des chambres de la maison d'*Assohon*, et dans les listes de noms qui ont été conservés, il n'est pas toujours possible de les distinguer des adorateurs d'*Assohon*. Enfin si les Boakru ont réussi parfois à s'imposer aux dirigeants du Sanwi, ce n'est pas en raison de leur puissance, mais de la crainte inspirée par leur génie.

## CONCLUSION

On ne peut approcher le problème de l'organisation de la pêche, et de façon plus générale de la gestion de l'environnement, sans passer par le pouvoir lignager. Celui-ci s'exerçait sans intermédiaire et se définissait sur place. On pourrait le qualifier de décentralisé et d'autogestionnaire. C'est le pouvoir lignager qui émet et impose les prescriptions réglant les activités de pêche et assure, en partie à son profit, le contrôle de l'environnement.

On ne peut pas davantage faire l'impasse sur la religion dite traditionnelle. L'efficacité de la réglementation est garantie par la foi religieuse : l'enfreindre, c'est violer les interdits du génie élu en tant que génie tutélaire par le lignage qui pour croître s'appuie sur son prestige et sa redoutable puissance. Saison de la grande pêche et saison des génies partagent l'année en deux : calendrier économique et calendrier religieux sont complémentaires.

Quant aux ressources drainées — inégalement — par les lignages, elles proviennent essentiellement de la pêche (redevances perçues et commerce du poisson fumé), mais aussi de la célébration du culte, et ces ressources sont convertibles en accroissement des effectifs humains.

Dissocier dans l'analyse pêche, religion et pouvoir lignager serait occulter les éléments essentiels du dynamisme de cette société. L'historien se doit de les mettre en évidence, avec leurs relations et leurs points d'articulation, car ainsi devient intelligible l'évolution dans le temps de la société éotile.

## Notes

- (1) Les Éotile peuplent une dizaine de villages sur le pourtour de la lagune Aby, à une centaine de kilomètres à l'est d'Abidjan, et à proximité de la frontière ghanéenne.
- (2) Voir Cl.-H. PERROT, La renaissance de l'histoire éotile dans les années soixante. *History in Africa*, 15 (1988).

- (3) Le Journal de GODOT est inédit. Voir J.-C. NARDIN. Un nouveau document pour l'étude des populations lagunaires de la Côte d'Ivoire au début du XVIII<sup>e</sup> siècle : le voyage de Jean Godot à Assinie. *Proceeding of XVIIth Congress of Ethn. Sciences*, Tokyo, 1968, pp 78-81.  
Les autres relations de voyage ont été publiées par P. ROUSSIER. *L'Établissement d'Issiny (1687-1702)*. Paris, Larose, 1935.
- (4) C'est-à-dire la lagune.
- (5) Graines de palmier à huile.
- (6) P. ROUSSIER (1935), p. 180.
- (7) Dans les traditions historiques éotile on trouve trace de crises démographiques qui ont déclenché des campagnes de lutte contre la sorcellerie, mais non de crises de subsistances.
- (8) Voir *infra*, p. 174.
- (9) Leurs indications ne sont pas toutes concordantes. DAMON cependant fait mention des « quatre chefs des Pêcheurs » (P. ROUSSIER, 1935, p. 100).
- (10) Ou Ebate Boayüo.
- (11) L'amende fut de *tatatabolebru* : 10 fois *ta* (52 g de poudre d'or, c'est-à-dire 520 g). *L'affie* de cet homme ayant été incapable de verser cette somme, ses proches et ses descendants entrèrent dans le lignage des Boïne, en tant que « gens de la dette » (mis en gage).
- (12) P. ROUSSIER, 1935, p. 180. Jean GODOT est plus bref : « Il y a des clôtures dans cette rivière où ils renferment leurs poissons qu'ils nourrissent jusqu'à ce qu'ils en trouvent le débit » (J. GODOT, p. 285).
- (13) Les *atere* des Esitu Boayüo de Ngaloa se trouvaient entre Assomlan et l'île de Nyamoa.
- (14) Les relations les plus précises sont celles de M. Assoumou BILE Guillaume et de M. Jean KOATTI.
- (15) Fibre dont on fait aussi les cordes avec lesquelles on grimpe sur les palmiers raphia pour en extraire le vin.
- (16) C'était l'*amwã* d'Assohon, qui est un *bossõ* (génie). Notons la distinction terminologique très nette entre l'objet matériel (*amwã* que l'on peut traduire par fétiche) et le génie, membre du panthéon éotile.
- (17) Dans cette eau, appelée *namunamu*, on met du kaolin, du piment, du citron et des feuilles qui macèrent. Une tige de la plante *nyilanyila* sert de goupillon.
- (18) En voici quelques exemples : X / // || |□| etc.
- (19) La loutre est connue pour venir se servir directement dans la nasse, son « garde-manger ».
- (20) On disait « *bε si tupu* », comme si on faisait l'action de piler.
- (21) On utilisait les fibres de la liane *aboya*, que les hommes allaient couper, et que les femmes roulaient et tordaient sur leur cuisse droite. On disait que si une mésentente s'introduisait pendant ce temps entre les époux, le succès de la pêche serait compromis. L'épaisseur des fils était calibrée à l'aide du *kata*, instrument de bois de palmier raphia, en forme de poire à lavement et percé d'un trou. Pour faire les mailles, on se servait d'une sorte de navette (*εsie*), taillée dans l'arbre *kakala*, objet qui est l'emblème des Éotile. Les flotteurs étaient faits en moëlle de palmier raphia ou du bois de l'arbre *egüü* (qu'utilisent les enfants pour s'aider à nager). Chacun taillait à sa façon ses flotteurs, ce qui permettait de distinguer les filets. On pouvait aussi utiliser le bois léger du *ngwaboasere*.  
Les plombs des filets étaient soit un morceau de pierre ferrugineuse (*tciohe*) qui peut être aussi un résidu de la métallurgie, ou un morceau du bois d'un végétal « qu'on

trouvait autrefois partout», l'*aeke*, et qu'on faisait tremper dans l'eau avant de l'accrocher au filet.

- (22) Pratiques pour les jumeaux, les neuvième et dixième enfants (des mères) et pour l'installation des « petits Assohon ».
- (23) Un Éotile ne vend pas sa pirogue. « Ce serait comme vendre son père », dit-on.
- (24) Le chef du lignage et le principal prêtre d'Assohon, appelé en français « l'adorateur » d'Assohon, ont des rôles très distincts. Le premier est le porte-parole des hommes face au génie, le second est le porte-parole du génie qui se manifeste à travers lui, lorsqu'il l'« habite ».
- (25) Autre usage du kaolin : mélangé avec du sable blanc, séché et fumé sur des claies, il est consommé par des femmes enceintes.
- (26) Des interdits devaient être respectés : abstinence sexuelle préalable, port de vêtements blancs, et sur place des offrandes étaient faites à Assohon : poulet blanc et rhum.
- (27) Le degré hygrométrique de l'air étant trop élevé pour qu'on puisse obtenir le sel par évaporation.
- (28) Recueilli en son campement de Dahome, en 1965.
- (29) Ces prêtres sont parfois appelés *totofiwe*, ou « adorateurs » d'Assohon.
- (30) Le culte des « petits Assohon », matérialisés par des statuettes d'argile, et qui a pour cadre la famille conjugale, s'est également répandu dans le Sanwi.